

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014 ET PERSPECTIVES 2015



*Réseau des professionnels en Centres culturels
de la Fédération Wallonie - Bruxelles, asbl*

rue du Couvent, 4, 6810 JAMOIGNE

tél : 061 29 29 19 ou 0475 26 82 27

astrac@centresculturels.be

www.astrac.be

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014 ET PERSPECTIVES 2015

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION, RAPPEL DES MISSIONS

L'ASTRAC, réseau des professionnels en Centres culturels en Fédération Wallonie - Bruxelles

Rappel des missions

EVALUATION DES ACTIVITÉS DEVELOPPÉES EN 2014 EN REGARD DES MISSIONS ; PISTES POUR L'AVENIR

Tableau synthétique

GESTION ET ANIMATION DE L'ASBL

Situation financière, Personnel et situation de l'emploi, Locaux et matériel de l'association

Conseil d'administration

Réunions du CA

Membres de l'ASTRAC

PERSPECTIVES 2015

ANNEXES

INTRODUCTION

Après le vote du nouveau décret sur les Centres culturels à la fin de l'année 2013, l'année 2014 ne pouvait qu'être le commencement d'une période de transition.

Pour l'ASTRAC, comme pour les Centres culturels, 2014 aura été un temps de bilans, aussi bien à l'interne qu'avec nos membres et les professionnels du secteur, sans oublier nos partenaires d'action. Des évaluations ont été réalisées, de nouveaux horizons explorés, des enjeux pour l'action future définis et déclinés sous la forme d'un plan d'action 2016-2020 accompagné d'une demande de reconnaissance sur la base du décret du 21 novembre 2013.

Ce chantier a été l'occasion de réaffirmer nos missions premières, de prendre pleinement conscience de nos forces et de nos faiblesses, de refaire le constat du sens de notre action mais aussi de la nécessité de renforcer son impact.

Sur ce long chemin d'analyse partagée, de réflexion prospective, de mise en écriture, chemin tantôt descendant, tantôt montant, parfois sinueux, l'ASTRAC a croisé régulièrement l'Association des Centres culturels et à force de parcourir des bouts de trajets ensemble, nos deux organisations sont devenues de véritables compagnons d'un voyage qui ne fait que commencer.

Les bases d'une « coupole fédérative des Centres culturels » ont été jetées. Cette coupole se veut un espace permanent de concertation et de réflexion partagée, mais aussi un cadre d'action commune pour défendre et promouvoir le secteur, assurer sa représentation et développer des projets au bénéfice de ses acteurs – et cela dans une démarche ouverte à l'ensemble des acteurs fédératifs des Centres culturels et des secteurs proches.

Tout cela ne nous a pas empêché de continuer notre action « régulière » ni même de développer quelques initiatives nouvelles. Les rencontres professionnelles, l'information régulière des professionnels du secteur, la Carte pro ont été poursuivis, ainsi que notre action en tant qu'orua au sein de la Commission des Centres culturels et dans d'autres organes de réflexion et de consultation sur les orientations du secteur et sur l'accompagnement du secteur dans la transition vers le nouveau décret notamment.

En lien avec ceci, un nouveau projet de Plateforme d'Echange et de Partage axé sur la mise en commun d'informations et pratiques liées au nouveau décret a été lancé en rencontrant un beau succès. Dans cette même optique de seconder les « équipes en transition », notre local à Jamoigne a pu être inauguré en tant que lieu d'accueil et d'accompagnement.

Et pour pouvoir héberger la Plateforme d'Echange et de Partage, notre site internet a – enfin – été refondu entièrement pour permettre une information plus claire, plus directe et plus stimulante tout en garantissant la plus grande interactivité possible.

Ces trois nouvelles initiatives témoignent de la volonté de l'ASTRAC d'être plus présente aux côtés des équipes dans cette période de renouvellement. Au moment de la rédaction de ce rapport toutefois, nous ne pouvons pas garantir qu'il nous sera possible de les poursuivre en leur donnant l'ampleur nécessaire pour répondre aux attentes du terrain.

Dans un contexte politique et budgétaire qui semble se durcir tous les jours, trouver les moyens et mettre en place des solutions qui permettront de sécuriser et renforcer l'action de l'ASTRAC sera une tâche complexe et contraignante qui risque de nous obliger de rouvrir le chantier pour définir les enjeux, contours et configurations de notre action future.

**PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION,
RAPPEL DE SES MISSIONS ET DE SES PRINCIPALES ACTIONS**

L'ASTRAC, Réseau des professionnels en Centres culturels de la Fédération Wallonie - Bruxelles. Présentation de l'association

Fondée en 1991, l'ASTRAC fédère les professionnels en Centres culturels agréés de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'ASTRAC leur propose **un lieu de rencontre et d'échange, d'information et de formation, de réflexion et d'action partagée.**

Un lieu **fédératif** où les expériences se croisent et se confrontent, les idées se bousculent et les informations circulent, dans un but d'enrichissement professionnel et d'éducation permanente, pour encourager la mise en réseau des équipes et la solidarité entre collègues, permettre la création d'une parole et de visions communes, stimuler la coopération, promouvoir l'action et les différents métiers du secteur et défendre les enjeux de la culture dans la société.

Un lieu **participatif** qui construit son action de manière ascendante, à partir des pratiques professionnelles et des réalités dans les différents lieux et/ou des priorités du moment, telles qu'elles sont vécues sur le terrain par les travailleurs, **toutes catégories de métiers confondus.**

Depuis plus de vingt ans, l'ASTRAC anime le réseau des professionnels en Centres culturels en proposant des moments de partage d'expériences et d'informations, notamment dans le cadre de ses **rencontres professionnelles.**

L'ASTRAC saisit et propage les signaux ascendants des professionnels en Centres culturels.

Elle participe aux débats relatifs au développement des politiques culturelles pour y faire entendre la voix des professionnels en Centres culturels et défendre leurs intérêts.

Reconnue comme « organisation représentative des utilisateurs agréée » (oru) dans le cadre du décret du 10 avril 2003, elle est représentée à la Commission des Centres culturels, l'instance d'avis du secteur.

En 2014, 93 personnes, issues de 62 Centres culturels, étaient membres effectifs de l'asbl ASTRAC.

Parmi eux, 59 directeurs.

244 autres professionnels du secteur étaient membres adhérents et détenteurs de la Carte professionnelle 2014 (47 membres effectifs étaient également détenteurs de la Carte professionnelle).

109 Centres culturels agréés (sur un total de 115, ou 95%), et 2 associations du secteur (ex-agences de développement culturel régional) étaient membres adhérents en ordre de cotisation.¹

Une assemblée générale est organisée minimum une fois par an.

Le Conseil d'administration est le garant du dynamisme de l'ASTRAC.

Composé de 18 administrateurs maximum, il se réunit au moins 9 fois par an. Les réunions sont ouvertes à tous les membres effectifs de l'association.

L'asbl fonctionne avec une petite équipe de permanents : une personne chargée de la direction engagée à 3/4 temps et une animatrice engagée à mi-temps.

Les bureaux de l'ASTRAC sont installés à Jamoigne.

L'ASTRAC est soutenue financièrement par la Fédération Wallonie - Bruxelles avec laquelle elle a signé une convention portant sur les années 2011-2014 qui a été prolongée d'un an par avenant.

L'ASTRAC est soutenue également par la Région wallonne dans le cadre des Aides à la Promotion de l'Emploi.

¹ Voir les listes pp. 18-26

Rappel des missions

L'action de l'ASTRAC est avant tout basée sur un travail de mise en commun d'informations, de compétences, d'expériences et d'énergies.

Elle se concrétise à travers les missions spécifiques suivantes :

- (1) développer la **communication**, les **échanges**, les **coopérations** et les **synergies** entre les professionnels en Centres culturels ;
- (2) **informer** les professionnels en Centres culturels, proposer des moments de **formation** sur des thèmes liés aux pratiques professionnelles et à l'actualité du secteur ;
- (3) organiser une **réflexion permanente**, alimenter les **débats publics** sur les métiers, les orientations du secteur et les stratégies et politiques culturelles;
- (4) **valoriser et promouvoir** le travail des professionnels en Centres culturels, l'action du secteur et le rôle de la culture;
- (5) **défendre les intérêts** des professionnels en Centres culturels, les **représenter** auprès de l'opinion publique, des médias, des acteurs et décideurs à tous les niveaux.

**ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DÉVELOPPÉES EN 2014
EN REGARD DES MISSIONS ; PISTES POUR L'AVENIR**

Dans un souci de clarté cette partie du rapport annuel est présentée sous forme de **tableau synthétique**.

- Dans la première colonne : les missions poursuivies par l'asbl ASTRAC, dont celles reconnues dans le cadre de la convention avec la Fédération Wallonie - Bruxelles.
- La deuxième colonne contient l'aperçu des réalisations en 2014 en lien avec chacune de ces missions.
- Dans la troisième colonne : quelques observations pour détailler, expliquer ou évaluer ces réalisations.
- La quatrième colonne reprend pour chaque mission les moyens prescrits par la convention ASTRAC-FWB en ajoutant si ces moyens ont été mis en œuvre ou pas.
- Des pistes pour l'avenir proche sont indiquées dans la dernière colonne. Elles peuvent être relues dans la partie « Perspectives 2015 » à partir de la page 27.

Le dossier « INTENTIONS ET PERSPECTIVES POUR L'ACTION FEDERATIVE DE L'ASTRAC EN 2016-2020 » (demande de reconnaissance) disponible sur www.astrac.be contient l'évaluation en profondeur de l'action menée en 2011-2014, tout en présentant les perspectives pour l'action à mener dans les années 2016-2020.